

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUIN 2008 à 9h30

Monsieur Alain MUGNAÏNI a lu le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire souhaitait faire le point sur :

- **Quartier Les Prés** : Comme vous avez pu le constater, la commune réalise avec le concours de FORCE 06 du Conseil Général la réouverture du quartier « les Prés » qui se sont embroussaillés depuis de nombreuses années.  
Ce travail se déroulera sur une période de 5 semaines avec un girobroyeur à chenilles, engin unique sur le Département. Cette opération est réalisée sur 15 hectares sans frais pour les propriétaires et pour la Commune, car elle est prise en charge dans le cadre du DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies). S'il avait fallu faire appel à une entreprise privée, cela aurait coûté 5 000 €/ha, soit 75 000 €. Il est clair que ce travail ne sera pas renouvelé tous les ans. L'entretien reste à la charge des propriétaires.  
Pour réaliser ce travail, nous proposons la mise en place d'une structure qui prendra en charge l'entretien annuel par fauchage. Il s'agit de créer une Association Syndicale Libre (ASL) des propriétaires des Prés. Cette association pourra confier ce travail à un agriculteur présent sur la commune.  
Il s'agira de signer une Convention de Mise à Disposition (CMD) pour six ans, convention plus souple que les baux ruraux. Il va de soi que les propriétaires, s'ils le souhaitent pourront procéder eux-mêmes à la remise en culture de leurs parcelles.  
Je vous propose donc de rencontrer les propriétaires et d'envisager la création de cette association **le samedi 21 juin à 10h30 salle de la mairie.**
  
- **Forêt communale** : Il est prévu une réunion d'information avec le public **le samedi 5 juillet 2008 à 15h** en mairie afin de faire le point sur sa gestion, son exploitation et son rôle touristique.  
Au cours de cette réunion, il sera présenté l'étude réalisée par l'ADEM sur le recensement des sources de la commune.
  
- **Effondrement du CD 31 et canal du Libaret** : Une estimation des travaux a été réalisée par l'Equipement de Roquebillière SDA Vésubie pour un montant de 900 000 € TTC.  
Le Maire rappelle que cette route est limitée à un tonnage de 3.5 T.  
La commune n'est que concessionnaire du canal qui amène l'eau au village et il est important de permettre à l'eau des sept sources d'arriver au village.  
Le Maire aborde aussi la question sur la responsabilité en cas de mise en place d'une déviation. Qui est responsable du passage des grumiers souvent très

chargés ? Une réunion aura lieu prochainement en présence des élus de Venanson, Roquebillière et Saint-Martin-Vésubie, de l'ONF, de la SDA Vésubie et de la Communauté de Communes Vésubie-Mercantour

- **Nomination de délégués chargés de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts** : Une délibération sera prise pour nommer 12 délégués, titulaires et suppléants, qui seront chargés de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts et ce, pour la durée du mandat municipal.

### **QUESTIONS FINANCIERES :**

- **Les finances communales** : Nous avons réalisé avec le concours de Madame la Perceptrice une analyse des comptes de la commune. Celle-ci dégage quelques points positifs et des difficultés d'autofinancement. La situation n'est pas catastrophique, mais il faut rester très vigilant.  
Une réunion d'information réservée au public, est donc prévue **samedi 28 juin 2008 à 17 h à la mairie** pour expliquer le budget communal, les restrictions nécessaires à son équilibre et les possibilités d'emprunt.
- **Voirie communale 2008** : Délibération à prendre pour la dotation cantonale de 2008 concernant la voirie communale. Il est prévu de procéder à la sécurisation de la route des Granges par la pose de barrières de sécurité (environ 116 m), montant des travaux prévus 33 349 € HT, subvention de 26 679 € HT.
- **Travaux sylvicoles** : Il s'agit de travaux prévus dans la forêt communale, par l'ONF, notamment la réfection du départ du sentier de la «Chabanette» et de la parcelle 17 pour un montant de 11 000 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable et souhaite que la population récupère gratuitement le bois pour le chauffage.
- **Nettoyage des bords de route**. Il s'agit de la route qui va du Pont du Renard à la vacherie, de la route des Granges aux Condamines. Les travaux de nettoyage jusqu'au relais seront pris en compte sur le budget du Syndicat de Télévision.
- **Subventions à verser aux associations en 2008** : Après examen, il a été décidé de verser pour l'année 2008 une subvention aux associations ci-dessous :
  - Amicale Saint-Jean 152 €
  - Lou Béal 2006+2008) 152 €
  - ADMR Vésubie 76 €
  - Ligue contre le cancer 76 €
  - Résidents hôpital St-Antoine 152 €Elles seront inscrites sur la délibération à venir.

- **Cotisations à verser aux organismes pour 2008** : Une somme a été portée sur le budget primitif 2008 et il convient de définir les organismes :
 

➤ Gîtes de France	154.00 €
➤ Association des Maires	49.62 €
➤ Maires ruraux	100.00 €
➤ Soins à domicile	26.22 €
➤ ANEM	85.42 €
➤ CAUE	38.00 €
➤ Fédération Communes Forestières	280.35 €
➤ Centre de Gestion (ass.groupe)	1409.18 €
➤ SITALPA	49.60 €
➤ ADEM	35.00 €
  
- **Déneigement**. Le montant des factures payées s'élève à 7 275.61 €. Une demande de subvention représentant 70%, soit 5 092 € est faite auprès du Conseil Général pour la saison 2007/2008. Délibération à prendre.
  
- **Renouvellement d'un bail** : Le bail du garage n°5 sis route de la Forêt, loué par l'entreprise VESUBIE SERVICES, représentée par Monsieur LIPRANDI Gilles vient à échéance le 30 juin prochain. Il convient de le renouveler pour une période de trois ans du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2011. Accord du conseil par 2 abstentions et 9 voix pour. Délibération et nouveau bail à établir.
  
- **Vente d'un terrain** Il s'agit d'entériner, par délibération, l'avis favorable qui avait été donné par la précédente équipe municipale à Madame RIGOGOLO Pétronille pour la vente d'un terrain d'une superficie totale de 20a20 ca au prix d'1 € le m2.
  
- **Décision modificative** : Suite à la demande de la Perception, il est nécessaire de délibérer afin de rééquilibrer le budget car des comptes portés sur le budget ont été supprimés de la nomenclature.
  
- **Blocs de sécurité** : Suite à la vérification annuelle des extincteurs, il est nécessaire de changer 6 blocs de sécurité dans nos salles. Un devis a été établi. Accord du conseil.
  
- **Projet chapelle Sainte-Claire** : Deux devis ont été établis pour la réfection intérieure et des façades de la chapelle Sainte-Claire. Cette opération sera reportée en 2009 sur une action «façades».

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

- **Remplacement temporaire de la secrétaire** : Le Maire rappelle au Conseil le souhait de Madame GUIGONIS Irène, secrétaire de mairie titulaire du poste de quitter son emploi le 31 juillet prochain pour convenances personnelles. Il souligne qu'il n'y a aucun conflit entre eux et qu'Irène a toute sa confiance. Madame RASQUIER Jacqueline a la possibilité, par rapport à sa retraite, d'occuper ce poste du 15 juin au 31 décembre 2008 en attendant le recrutement d'un ou d'une secrétaire. Le Maire est autorisé à engager la procédure de recrutement qui se fera par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Délibérations, arrêtés et contrat seront établis.
- **Arrêté concernant les nouveaux branchements en eau** : Il est proposé de réglementer les nouvelles demandes de branchement sur le réseau d'eau pour l'année 2008. Après examen, le conseil émet un avis favorable.
- **Arrêté pour la restriction de circulation des quads** : Un arrêté réglementera ce type de circulation et les endroits exacts où ils pourront évoluer seront déterminés sur l'arrêté.
- **Nomination d'un correspondant «Défense»** : A la demande des services préfectoraux, Monsieur Jean-Louis BAUZIN est désigné comme correspondant avec la Préfecture. Délibération sera prise à cet effet.
- **Communauté de Communes Vésubie-Mercantour** : Une délibération sera prise pour modifier les statuts en vue du changement du siège social de cette organisation ainsi que pour l'accord de confier à la Communauté de poursuivre l'action sur le portage de repas.
- **Pays de la Vésubie** : Délibération afin de confier au Pays de la Vésubie la coordination du Contrat Enfance et Jeunesse.
- **Convention d'Intervention Foncière** : Une convention sera établie avec la SAFER en vue de définir les modalités de mise en œuvre du service que cet organisme peut apporter à la collectivité à partir de sa connaissance du marché foncier et en complément de la transmission des déclarations d'intention d'aliéner. Accord du conseil pour signer la convention et délibération à prendre.
- **Modification de délibérations** : Les services préfectoraux nous demandent de modifier des délibérations. Il s'agit de :
  - **SIVOM Saint-Martin-Vésubie/Venanson** : sont nommés comme délégués titulaires chargés de siéger au sein de ce syndicat, Claude GUIGO, Gérard MILONI, Franck GUIGO.

- **Syndicat de Télévision (SITV)** sont nommés comme délégués chargés de siéger au sein de ce syndicat, délégué titulaire Claude GUIGO, délégué suppléant Alain MUGNAÏNI.
- **Délégations données au Maire par le Conseil Municipal.** Il est nécessaire de détailler les 22 points et d'apporter des précisions sur la marge accordée au Maire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Sur demande du Préfet, un conseil municipal est prévu le vendredi 27 juin 2008 à 17h en vue de désigner les délégués qui seront chargés de voter lors des élections sénatoriales qui se dérouleront en septembre prochain.
- Le maire demande à Madame Annie MEREUX chargée de la mise en place du site internet de faire le point sur l'avancement et de prévoir une réunion afin de finaliser le site.
- Prochainement, il sera prévu la mise en place d'un bulletin municipal afin que les administrés soient informés sur la vie du village.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.*